



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS

SECTION JEUNES

Réunion 04.10.2019

Présents :

Madame SALDANA

Messieurs LUCAS – AGASSE – REALLAND – JUILLIAN – BRAULT – BERTRAND – MAURIN.

Excusés :

Messieurs BIAU – SENTEIN – THEVENIN – GABAS.

RAPPEL AUX CLUBS

Modification de rencontre : SAISIE OBLIGATOIRE sur FOOTCLUBS

Pour modifier une installation, une date et/ou un horaire d'une rencontre, la demande doit être saisie via le site FOOTCLUBS, la réponse du club adverse (accord ou refus) doit intervenir 10 jours minimum avant la date du match.

Correspondance par Mail :

Les emails doivent être transmis à partir de la boîte officielle du club n°club@footoccitanie.fr

Dans le cas contraire il est important de préciser le n° d'affiliation et le nom du club ainsi que le nom et la fonction de l'expéditeur.

Etre suffisamment clair et précis dans votre demande (nom du championnat – date – match etc...)

COUPE GAMBARDELLA

Résultat du tirage au sort du 4^{ème} tour effectué le 03.10.19 à Montpellier

- ST ESTEVE F.C (R2) 66 / BLAGNAC FC (R1) 31
- MURET (R2) 31 / CANET ROUSSILLON (R1) 66
- FONSORBES AV (R1) 31 / MENDE FOOT LOZERE (R2) 48
- FABREGUES AS (R1) 34 / ONET AGEN GAGES (R1) 12
- BEZIERS A. S. (R1) 34 ou BEAUCAIRE ST (R1) 30 / CAHORS F.C (R2) 46
- CASTRES U.S FOOT (R2) 81 / TARBES PY. FOOT (R1) 65
- CLERMONTAISE (R2) 34 / ALABI US (R1) 81
- RODEZ AVEYRON (R1) 12 / BALMA (R2) 31

Les rencontres sont programmées le dimanche 20 octobre à 15h ; avec accord des clubs, elles pourront se jouer soit le dimanche matin, soit le samedi après-midi ou en nocturne le samedi.

Les demandes de modification doivent être saisies sur FOOTCLUBS, et la réponse du club adverse (accord ou refus) doit intervenir 8 jours minimum avant la date du match. Tout manquement au délai visé ci-dessus, fera l'objet d'un refus.

U18 REGIONAL 2

Poule A

Suite Arrêté Municipal interdisant l'utilisation des terrains engazonnés.

Au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

La Commission décide de fixer la rencontre non jouée sur la journée de rattrapage prévue au calendrier de la LFO :

⇒ VERGEZE EP / MONTPELLIER ARCEAU du 22.09 reportée au 29.09.19

U 20 ELITE

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matchs,

A procédé à la reprogrammation des matches non joués à la date initialement prévue.

- MEZE STADE FC / MONTPELLIER ATLAS PAILLADE du 21/09/2019 remis au **19/10/2019**
- ST ESTEVE / PIBRAC du 21/09/2019 remis au **26/10/2019**

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

U14 REGIONAL 1

Poule A

Suite Arrêté Municipal interdisant l'utilisation des terrains engazonnés.

Au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

La Commission décide de fixer la rencontre non jouée sur la journée de rattrapage prévue au calendrier de la LFO :

⇒ ST ESTEVE / MONTPELLIER HSC 2 du 22.09 reportée au 29.09.19

U14 REGIONAL 2

Poule A

Suite Arrêté Municipal interdisant l'utilisation des terrains engazonnés.

Au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

La Commission décide de fixer la rencontre non jouée sur la journée de rattrapage prévue au calendrier de la LFO :

⇒ VERGEZE EP / POULX du 21.09 reportée au 09.10.19 (accord des 2 clubs)

Poule B

Match ALBERES ARGELES / CANET ROUSSILLON du 21.09.19 (décision de la CRRCCM du 26.09.19 – match à jouer)

Au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

La Commission décide de fixer la rencontre non jouée sur la journée de rattrapage prévue au calendrier de la LFO :

⇒ ALBERES ARGELES / CANET ROUSSILLON se jouera le 19.10.19

Suite Arrêté Municipal interdisant l'utilisation des terrains engazonnés.

Au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

La Commission décide de fixer les rencontres non jouées sur la journée de rattrapage prévue au calendrier de la LFO :

- ⇒ ST ESTEVE 2 / NARBONNE MONTPLAISIR du 21.09 reporté au 09.10.19 (accord des 2 clubs)
- ⇒ CABESTANY OC / PAYS BASSE ARIEGE du 21.19 reporté au 19.10.19
- ⇒ SC PORT VENDRAIS / ST L. SALANQUE du 21.09 reporté au 19.10.19

Le Secrétaire
Monsieur JUILLAN

Le Président
Monsieur LUCAS